

Relevé de discussions de la réunion du bureau

30 avril 2020 14h

Présents :

Sylvie Bauer, José Darrozes, Thierry Divoux, Alexandre Fernandez, Sylvain Ferez, René Guinebretière, Arnaud Martinon, Thierry Oster, Fabrice Planchon, Damien Sauze

Excusés : Jean-Luc Blin, Dany Chevalier, Christine Chojnacki

1. Discussion sur les réunions en visioconférences.

Le bureau unanime exprime son opposition à une pérennisation du recours à la visioconférence lorsqu'elle n'est pas imposée par des circonstances exceptionnelles. Il réitère son attachement à des sessions CNU en présentiel afin de garantir la qualité des travaux des sections.

2. Session de qualification 2021.

La situation de crise liée au COVID 19 ayant des conséquences sur les soutenances de thèses et d'HDR, le bureau propose un assouplissement du calendrier de la session de qualification (voir communiqué ci-joint) qui permette de rester dans le calendrier de gestion de la campagne de postes 2021 et de respecter les délais de recours. Ce calendrier sera discuté avec les services du ministère.

3. CRCT pour retour de congé de maternité.

Malgré l'annonce de dotations spécifiques pour ces CRCT, on constate des dysfonctionnements dus à un défaut de communication. Les CRCT retour de congé de maternité ont été retirés des contingents CNU et établissements par le ministère mais sont parfois traités comme des CRCT "classiques" par les établissements. Il faut qu'ils soient dissociés des CRCT habituels et des Congés pour Projet Pédagogique. Cf lettre à Madame la Ministre.

4. Discussion sur le décret du 3 avril.

Le décret, qui porte sur l'accréditation en anglais par une instance extérieure à l'Université a été publié le 3 avril 2020. Le CNU n'a été ni consulté ni informé de ce décret auquel le CNESER avait opposé un vote négatif le 19 novembre 2019 (57 Non, 2 abstentions, 0 Oui). Le bureau regrette de n'avoir pas été partie prenante dans la discussion et déplore la décision de signer un décret le 3 avril malgré l'annonce qu'aucune mesure non liée à l'urgence sanitaire ne serait prise. (cf communiqué joint)

5. Groupes de travail.

Discussion sur l'opportunité de mettre en place les GT pendant la période de confinement et décision de les reporter à la rentrée afin de ne pas alourdir la charge des collègues en cette période particulièrement difficile. Il faut réaffirmer également auprès du ministère la nécessité de défrayer les membres des GT, comme prévu par le règlement intérieur.

6. Discussion sur le 46-1 (cf courrier joint).

7. Discussion sur les sessions d'avancement :

- Diversité des pratiques en matière de promotion des membres des sections.
- Avancement des collègues en poste dans des établissements à faible effectif. Travailler avec la DGRH à un contingent spécifique pour ces collègues.

Pour rappel, la proposition adoptée en juin 2019 par la CPCNU : « La CP-CNU demande la mise en place d'une seconde voie de promotion pour les EC affectés dans les établissements à effectif restreint. L'examen des dossiers concernés doit être réalisé par des commissions fondées sur les groupes CNU existants regroupés en trois «supergroupes» : SHS (1-4, 12), Sciences (5-8, 10), Ingénierie (9). » votée par l'AG du 14 juin 2019 à l'unanimité moins 13 voix.

Fin de la réunion à 18h.